

Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 7 février 2023 à 13 h 18 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, monsieur Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, attaché politique, Me Véronique Denis, greffière et Me Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Carl Beauchemin, directeur par intérim, Urbanisme et développement durable, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Zahir Ouali, chef de service, projets immobiliers et Marie-Hélène Rivard, directrice par intérim, Communications.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

#### PAROLE DE LA MAIRESSE

# PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

# CM-2023-66 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

Avant de débuter l'audition, le président du conseil explique la procédure administrative d'appel d'une décision du Comité sur les demandes de démolition.

# AUDITION DE L'APPEL SUR LA DÉCISION DU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION DU 21 JUIN 2022 POUR LE 201, RUE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE

Le président appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

#### **SONT ENTENDUS DANS L'ORDRE:**

# Pour l'appelant

• Madame Anna Salter et monsieur Hector Fernando Ramos Barros à titre d'appelants.

Les appelants n'étaient pas présents lors de l'audience. Un exposé de leurs arguments a été déposé au bureau de la greffière avant la présente séance.

#### Pour le propriétaire du 201, rue Notre-Dame-de-L'île

• Monsieur Antoine Bellerive à titre de représentant du propriétaire.

Le propriétaire a déposé un exposé de ses arguments.

#### Pour la tierce partie

• Aucun représentant n'est entendu.

Un exposé des arguments de monsieur Claude Royer de l'Association des résidents de l'Île de Hull (ARIH) a été déposé au bureau de la greffière avant la présente séance.

#### Pour la Ville de Gatineau

• Messieurs Carl Beauchemin et Zahir Ouali pour la Ville de Gatineau.

La Ville a déposé un exposé de ses arguments.

Une période de questions a lieu.

#### RÉPLIQUES AUX INTERVENTIONS

Le président invite les parties intéressées qui le désirent à exercer un droit de réplique. Aucune partie n'a souhaité se prévaloir de son droit de réplique.

Le président du conseil avise l'auditoire de la fin de l'appel.

Le conseil prend le tout en délibéré et rendra sa décision le 14 février 2023 à 19 h dans le cadre de la séance du conseil municipal, tel que décidé par le conseil municipal lors de la séance du 15 novembre 2022 (CM-2022-794).

# CM-2023-67 <u>SUSPENSION DE LA SÉANCE</u>

# IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de suspendre la présente séance à 14 h 35.

Adoptée

# CM-2023-68 REPRISE DE LA SÉANCE

#### IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de reprendre la présente séance à 14 h 37.

Adoptée

# AUDITION DE L'APPEL SUR LA DÉCISION DU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION DU 25 OCTOBRE 2022 POUR LE 207, RUE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE

Le président appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

#### **SONT ENTENDUS DANS L'ORDRE:**

Pour l'appelante et propriétaire du 207, rue Notre-Dame-de-L'île

• Me Éric Oliver, Me Valery Kovalenko de la firme Municonseil, avocats et monsieur Pierre Barrieau, président de Gris Orange Consultant inc., à titre de représentants de la l'appelante et propriétaire, GESTION NDI CHAMPLAIN INC.

L'appelante et propriétaire a déposé un exposé de ses arguments.

#### Pour la tierce partie

 Monsieur Claude Royer, pour la Société d'histoire de l'Outaouais, l'Association du patrimoine d'Aylmer, l'Association du patrimoine du ruisseau de la Brasserie, l'Association des résidents du quartier Jubilée et l'Association des résidents de l'Île de Hull.

La tierce partie a déposé un exposé de ses arguments.

# Pour la Ville de Gatineau

• Messieurs Carl Beauchemin et Zahir Ouali pour la Ville de Gatineau.

La Ville a déposé un exposé de ses arguments.

Une période de questions a lieu.

# **RÉPLIQUES AUX INTERVENTIONS**

Le président invite les parties intéressées qui le désirent à exercer un droit de réplique.

#### **SONT ENTENDUS:**

- Me Éric Oliver, Me Valery Kovalenko et monsieur Pierre Barrieau;
- Monsieur Claude Royer;
- Messieurs Carl Beauchemin et Zahir Ouali.

Le président du conseil avise l'auditoire de la fin de l'appel.

Le conseil prend le tout en délibéré et rendra sa décision le 14 février 2023 à 19 h dans le cadre de la séance du conseil municipal, tel que décidé par le conseil municipal lors de la séance du 15 novembre 2022 (CM-2022-795).

# CM-2023-69 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 15 h 06.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE Conseiller et président Conseil municipal M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS Greffière